

Appel à projets jeunes 2010

L'appel à projets « Mieux vivre en milieu rural » organisé par la MSA a pour but d'offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de la qualité de vie des autres habitants des territoires concernés par les projets.

Cet appel à projets est composé de deux niveaux distincts :

- des concours départementaux,
- un concours national.

COMMENT PARTICIPER ?

Candidature collective

Cet appel à projets s'adresse à des groupes composés au minimum de **trois jeunes**.

Il ne vise pas à soutenir directement des réseaux associatifs.

Les jeunes porteurs de projets pourront être en contact avec des associations ou toute autre structure accompagnant leur initiative et permettant son développement.

Age des candidats

Les jeunes devront être âgés de 13 à 22 ans à la date de dépôt de leur candidature. La participation de jeunes mineurs est liée à l'établissement d'une autorisation parentale qui sera jointe à leur dossier de candidature.

Résidence des candidats

Les candidats devront résider dans une commune rurale **ou** faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles domiciliés en milieu urbain du département du Finistère ou des Côtes d'Armor.

QUELS PROJETS ?

Le projet devra se dérouler sur le département du Finistère ou des Côtes d'Armor. Il visera :

- à créer des espaces de vie, des lieux d'échanges et de rencontres au sein de la commune ou du canton,
- à agrémenter ou à faciliter la vie en milieu rural des jeunes en général,
- à faire partager sa passion ou des centres d'intérêt particuliers.

Les domaines

Le contenu des projets concernera les domaines suivants :

- culture et arts,
- solidarité et citoyenneté,
- santé et activités physiques ou sportives,
- démarches innovantes ou thématiques inexplorées.

Sont exclus :

- les projets à caractère strictement événementiel,
- les projets proposés dans le cadre de la vie scolaire ou professionnelle.

Les éléments obligatoires du dossier :

- l'identification des membres du groupe porteur de projet (nom, prénom, date de naissance, adresse, situation scolaire ou professionnelle actuelle, régime de protection sociale),
- un descriptif du projet : le public visé, le territoire de mise en œuvre, le calendrier envisagé,

- les objectifs poursuivis,
- les moyens (humains, matériels, financiers) nécessaires et moyens d'ores et déjà mobilisables,
- les compétences spécifiques et expériences éventuelles des membres du groupe de projet pour le mener à bien,
- les partenaires envisagés ou déjà contactés.

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE ?

Retirer un dossier

Les dossiers de candidature peuvent être retirés auprès de la Fédération MSA d'Armorique, Service Interventions Sociales ou téléchargés au le site www.msa-armorique.fr

L'étude des projets et l'appui technique

Le « correspondant jeunes » de la MSA réalisera une première sélection des projets ne s'appuyant que sur la conformité des candidatures aux critères définis précédemment (âge et résidence des candidats, adéquation du contenu des projets déposés).

Suite à cette vérification de conformité, il proposera ses conseils aux jeunes afin de les aider à formaliser leurs projets pour présentation au comité de sélection.

Dépôt du dossier

A la Fédération MSA d'Armorique, avant **le 15 mai 2010**,

Dans le Finistère : Service Interventions Sociales de la MSA
3, rue Hervé de Guébriant - 29 412 LANDERNEAU CEDEX.

Dans les Côtes d'Armor : Service Interventions sociales de la MSA
12, rue de Paimpont – 22025 SAINT-BRIEUC CEDEX 1.

LE CONCOURS DEPARTEMENTAL

Le comité de sélection départemental de chaque MSA opérera son choix parmi les projets qui lui seront présentés à l'issue du contrôle de conformité des candidatures.

Ce comité se réunira en juin 2010 pour opérer un choix parmi les projets qui lui seront présentés.

Les résultats de cette sélection seront communiqués le 2 juillet 2010.

Les bourses départementales octroyées seront d'un montant de **500 à 2 000 euros**.

LE CONCOURS NATIONAL

Le concours national est organisé par la Caisse Centrale de MSA. Il s'adresse à des groupes constitués d'au moins trois jeunes ayant entre 13 et 22 ans.

Les deux premiers projets primés au niveau départemental seront présentés au concours national.

Au cours du premier trimestre 2011 le jury national se réunira afin de sélectionner seize projets qui se verront octroyer une bourse comprise entre 2 500 euros et 1 300 euros.

L'attribution des bourses se fera dans quatre domaines :

1. Culture et arts,
2. Solidarité et citoyenneté,
3. Santé et activités physiques ou sportives,
4. Démarches innovantes ou thématiques inexplorées.

La remise de ces bourses aura lieu à PARIS dans le courant du premier trimestre 2011.